



« Le Pof Mendo Ze bénéficie d'une grâce présidentielle de Paul BIYA ». L'information abondamment relayée dans la presse camerounaise depuis quelques jours dresse déjà des camps au sein de l'opinion, alors même que sa véracité n'est pas prouvée.

Pour des raisons de santé précaire, le Pr Mendo Ze aurait obtenu sa libération, a-t-on appris d'un décret, dit-on, signé le 23 mars dernier par le président de la République. Un décret à cent problèmes !

En effet les avis divergent. Selon les informations relayées par le journal *Réalités Plus*, ce serait une grâce du président de la République qui se veut toujours compréhensif et humain, au vu de son état de santé critique. Il aurait aussi juste usé du pouvoir que lui confère sa posture de chef d'Etat pour enlever toutes les charges qui pesaient encore sur « la Voix du Cénacle ».

D'autres sources proches du dossier parlent plutôt d'une faveur liée à une question de parenté ou tout du moins de tribus commune. « Certains donnent une connotation ethno-tribale à un pouvoir que le chef de l'État a exercé pour d'autres prisonniers de l'opération Épervier. Au rang desquels Ephraïm Inoni, Yves Michel Fotso », écrit le journal Essingan du 24 mars 2021.

Plusieurs autres conceptions de la chose circulent en masse sur la toile au moment où une évacuation sanitaire du Pr Mendo Ze se dit probable.

Polémique sur du fake ?

En effet, en dépit des choux gras offerts par ce « décret » à la presse camerounaise, il importe d'y voir clair. Le président du Syndicat national des journalistes du Cameroun n'y va pas du dos de la cuiller pour coller l'étiquette « imaginaire » à ce « décret ».

« Tout un pays croit à un décret présidentiel imaginaire annoncé par un journaliste ! Croisez donc les doigts pour que ça devienne un décret. Pourquoi faire tant de mal à notre opinion publique ? », s'interroge-t-il sur son compte Twitter avant de demander à la présidence de publier le décret s'il existait. *« Un décret signé doit être publié. Le gré à gré administratif pourrait devenir une règle domageable pour les usages classiques »,* a-t-il demandé.

« Des sources concordantes parlent d'une fuite venue du Minjustice. Un journaliste peut annoncer une info avant tout le monde. Ce n'est pas interdit. Maintenant on attend de voir si c'est info ou intox », a rétorqué Annie Payep, une journaliste qui suit également Denis Nkwebo.

De son côté De son côté, Bruno Bidjang rassure l'opinion. La décision de gracier Mendo Ze est actée et la publication du décret ne saurait tarder.

Au-delà de la polémique sur l'authenticité du fameux décret qui impose juste la carte de la patience sur la table, il est déjà clair que la libération du Pr Gervais Mendo Ze ne serait-ce que pour son état agonisant est loin de faire l'unanimité au sein de l'opinion.

Par [OLBIF](#) et **Emilie AMA**
